

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01529

Numéro SIREN : 337 643 795

Nom ou dénomination : CYBERGUN

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 22075

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 11 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
le 11 octobre,
à 12 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis, sur seconde convocation, au siège de la Société, sur convocation faite par le conseil d'administration.

À cet effet, un avis de seconde convocation a été inséré dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 27 septembre 2019 (n° 116) et un avis de convocation a été publié dans le journal d'annonces légales *Affiches parisiennes* du 27 septembre 2019 (n° 39). En outre, des lettres simples de convocation ont été adressées aux actionnaires dont les titres sont détenus au nominatif le 1^{er} octobre 2019.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués. Monsieur Sidonio Ferreira, du cabinet BM&A, est présent.

Conformément à l'article R225-95 du Code de commerce, une feuille de présence a été signée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée procède alors à la composition de son bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hugo Brugière, vice-président du conseil d'administration et directeur général de la Société (le « **Président** »).

Monsieur Gérard Posé et Monsieur Jean-Luc Chapelle sont désignés scrutateurs de l'assemblée, en tant que membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Monsieur Jean-Baptiste Roy est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 22.728.799 actions sur les 98.219.602 actions ayant le droit de vote, soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote. Le bureau constate donc que le quorum est atteint pour l'assemblée générale extraordinaire, aucun quorum n'étant requis pour l'assemblée générale ordinaire statuant sur seconde convocation.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

(...)

Le Président indique qu'aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de points ou de nouveaux projets de résolution émanant des actionnaires.

Il rappelle, en conséquence, que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire

(...)

9. Prise d'acte de la fin du mandat de commissariat aux comptes du cabinet Fiteco

À titre extraordinaire

(...)

CYBERGUN
société anonyme au capital de 48.520.447,80 euros
siège social : 40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

À titre ordinaire

25. Pouvoirs pour formalités

Le Président fait alors une brève allocation aux actionnaires et déclare la discussion ouverte. S'en suit alors un échange entre le Président et les actionnaires.

Après cet échange, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

À titre ordinaire

(...)

Neuvième résolution (Prise d'acte de la fin du mandat de commissariat aux comptes du cabinet Fiteco)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la fin du mandat de commissariat aux comptes du cabinet Fiteco, société par actions simplifiée dont le siège social est situé rue Albert-Einstein – Parc Technopole à Changé (53810), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 557 150 067, à compter de la fin de la présente assemblée.

<i>Résultat des votes</i>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
<i>22.724.177</i>	<i>14.400</i>	<i>700</i>

Cette résolution est donc **adoptée**.

À titre extraordinaire

(...)

À titre ordinaire

Vingt-cinquième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

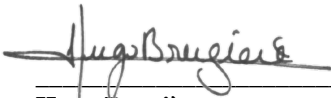
<i>Résultat des votes</i>		
<i>Voix pour</i>	<i>Voix contre</i>	<i>Abstention</i>
<i>22.738.517</i>	<i>0</i>	<i>700</i>

Cette résolution est donc **adoptée**.

CYBERGUN
société anonyme au capital de 48.520.447,80 euros
siège social : 40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

* * *

Extrait certifié conforme.



Hugo Brugière
Président de l'assemblée